



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

Direction Générale de l'Eau et Potable

RAPPORT GRAND PUBLIC



EDITION
2022

Contacts

☎ +226 25 37 48 71 à 78
🌐 www.eauburkina.com
✉ dgepmea@gmail.com
📍 Site Ouaga2000, face
salle des Banquets

Avant-propos

Seydou SANA
Directeur Général de l'Eau Potable



Chers lecteurs,

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'Horizon 2030, a été adopté en 2016 avec comme objectif stratégique la satisfaction durable des besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. Pour se faire, un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) doit être assuré. L'atteinte de cet objectif passe inéluctablement par une amélioration des capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur eau potable.

Par ailleurs, l'Axe 2 du PN-AEP consacré à la gestion du service public de l'eau met l'accent sur l'approche-service qui nécessite la promotion, l'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion des infrastructures et du service public de l'eau. Aussi ; l'accès à un service public de l'eau de qualité passe-t-il entre autres par une augmentation rapide des branchements privés et une optimisation des coûts d'exploitation de l'eau potable. Le rapport grand public de l'année 2021 du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP), intitulé : « mise en exergue des actions innovantes des acteurs de l'AEP » vise à mettre en exergue les initiatives développées par certains acteurs pour une mise en œuvre réussie de leurs activités afin de faire de l'accès à l'eau potable et à des services de distribution de ce liquide précieux une réalité dans leurs zones d'intervention.

Les initiatives et actions de ces structures méritent d'être partagées. Acteurs du secteur de l'eau du Burkina Faso, je vous invite, non seulement, à tirer des enseignements utiles des innovations décrites dans ce présent rapport mais aussi et surtout à les diffuser le plus largement possible. Toute chose qui va contribuer à atteindre à l'horizon 2015 les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce programme national.

Bonne lecture !

RAPPORT GRAND PUBLIC 2021 DU PN-AEP

Sigles et Abréviations

| | | |
|----------|---|--|
| AE | : | Agence de l'Eau |
| AEP | : | Approvisionnement en Eau Potable |
| AEP – MV | : | Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages |
| AEPS | : | Adduction d'Eau Potable Simplifié |
| AFDH | : | Approche Fondée sur les Droits Humains |
| AMOC | : | Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale |
| BD – INO | : | Base de Données de l'Inventaire National des Ouvrages |
| BF | : | Borne Fontaine |
| BP | : | Branchement Privé/Particulier |
| CR | : | Comité de Revue |
| CPE | : | Centre de Production d'Eau |
| CT | : | Collectivités Territoriales |
| DGEP | : | Direction Générale de l'Eau Potable |
| GIRE | : | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| IMS-AEP | : | Intermédiation Sociale en Approvisionnement en Eau Potable |
| MEEA | : | Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement |
| MUAH | : | Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat |
| MSHP | : | Ministère de la Santé et de l'Hygiène Public |
| ODD | : | Objectifs du Développement Durable |
| OMD | : | Objectif du Millénaire pour le Développement |
| ONEA | : | Office National de l'Eau et de l'Assainissement |
| ONG | : | Organisation Non-Gouvernementale |
| PEA | : | Poste d'Eau Autonome |
| PAEA | : | Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement |
| PCD | : | Plan Communal de Développement |
| PEM | : | Point d'Eau Moderne |
| PMH | : | Pompe à Motricité Humaine |
| PN-AEP | : | Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable |
| PPP | : | Partenariat Public Privé |
| PTF | : | Partenaires Techniques et Financiers |
| SAEP | : | Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable |
| SE | : | Suivi-Evaluation |
| SNE | : | Stratégie Nationale de l'Eau |
| IRC | : | International Rescue Committee |
| GTR-EA | : | Groupe Thématique Régional – Eau et Assainissement |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I CONTEXTE DU PN-AEP | 5 |
| II PRESENTATION DU PROGRAMME | 5 |
| III BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PN-AEP | 7 |
| 1. Bilan de la première phase (2016-2020) du PN-AEP | 7 |
| 2. Résultats et performances du PN-AEP en 2021 | 8 |
| 3. Situation de performance 2021 | 10 |
| IV. SITUATION DE FINANCEMENT 2021 DU PN-AEP | 13 |
| 1. Situation de financement en milieu rural..... | 14 |
| 2. Situation de financement en milieu urbain | 14 |
| V. SITUATION D'EXECUTION | 15 |
| 1. En milieu rural | 15 |
| 2. En milieu urbain | 15 |
| VI. DIFFICULTES | 16 |
| VII. RESULTATS DES VISITES TERRAINS ET DES ENTRETIENS AVEC CERTAINS ACTEURS | 17 |
| 1. Approche fondée sur les droits humains | 17 |
| 2. Mobilisation des financements innovants | 21 |
| 3. Infrastructures innovantes du PN-AEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030 | 27 |
| 4. Services innovants du PN-AEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030 | 31 |
| VIII. APPROCHES TECHNOLOGIQUE INNOVANTES EN MATIÈRE D'EAU POTABLE | 33 |

I CONTEXTE DU PN-AEP

A la fin des OMD 2015, le Burkina Faso s'est engagé avec la communauté internationale, pour l'atteinte des ODD notamment à son objectif N°6 « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Pour matérialiser cet engagement, le Burkina Faso a élaboré et adopté en juin 2016, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'horizon 2030.

II PRESENTATION DU PROGRAMME

Le PN-AEP à l'horizon 2030 est le document de planification de référence et le cadre programmatique national pour le développement en matière d'AEP. Il prend en compte les mutations opérées dans la stratégie nationale de l'eau qui veut que « **La réalisation de l'approvisionnement en eau potable (AEP) applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités** ».

Ainsi donc, le PN-AEP dans sa mise en œuvre, développe des approches innovantes telles que :

- l'abandon progressif de la distinction entre AEP en milieu rural et AEP en milieu urbain.
- la mobilisation de l'eau là où la ressource est disponible et la mettre à la disposition des différents usages ;
- le développement de l'approche service en milieu rural (réalisation des AEP-MV, réalisation des CPE, réalisation des AEPS, promotion des BF et BP comme mode de fourniture de l'eau potable);
- la promotion du partenariat public – privé.

II PRESENTATION DU PROGRAMME

L'objectif stratégique du PN-AEP est de satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population en quantité et en qualité. Il sera atteint à travers les actions, objectifs opérationnels et résultats suivants :

Tableau 1 : Actions, objectifs opérationnels et résultats du PN-AEP

| Action 1 : Accès universel à l'eau potable | Action 2 : Gestion du service public de l'eau | Action 3 : Renforcement du cadre institutionnel et des instruments de gestion |
|---|--|---|
| Objectif Opérationnel : Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) | Objectif Opérationnel : Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable | Objectif Opérationnel : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur |
| Résultats attendus : 1. Tout le cycle de réalisation des ouvrages (programmation, intermédiation sociale, études, travaux) respecte les principes de l'AFDH 2. La connaissance du potentiel des ressources utilisables pour l'eau potable est améliorée 3. Les infrastructures pour le développement du service de l'eau sont réalisées en milieu rural 4. Les infrastructures pour le développement du service de l'eau sont réalisées en milieu urbain (périmètre ONEA) 5. Les AEPS sont réhabilités et mises à niveau et les PMH non fonctionnels sont réhabilités | Résultats attendus : 1. Les outils/guides de gestion/suivi du service public de l'eau sont adaptés au nouveau contexte (service universel, AFDH, PPP) et appliqués 2. Le partenariat public-privé pour le développement du service public de l'eau est promu, en synergie avec le programme gouvernance 3. La régulation du service public de l'eau est assurée 4. Des solutions sont étudiées et mises en œuvre pour favoriser l'accès au service pour les couches les plus vulnérables 5. Les capacités des communes à jouer leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau sont renforcées en synergie avec le programme gouvernance. 6. L'intercommunalité pour le développement du service public de l'eau est promue en synergie avec le programme gouvernance 7. L'efficacité, l'efficience et la durabilité du service public de l'eau en milieu urbain sont assurées 8. La surveillance de la qualité de l'eau de consommation est assurée | Résultats attendus : 1. Les capacités des acteurs du sous-secteur AEP sont renforcées en synergie avec le programme gouvernance 2. Une stratégie de communication opérationnelle pour l'information, la sensibilisation de tous les acteurs du PN-AEP est élaborée et mise en œuvre 3. Un guide d'intermédiation sociale AEP intégrant l'approche AFDH est opérationnalisé 4. Les outils de programmation et de suivi-évaluation sectoriels sont opérationnalisés dans leur volet AEP, en synergie avec le programme gouvernance |

Source : PN-AEP 2016 - 2030

III BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PN-AEP

1. Bilan de la première phase (2016-2020) du PN-AEP

Subdivisé en trois phases pour sa mise en œuvre, le PN-AEP a vu sa première phase 2016-2020 échoir en 2020. Au cours de ladite phase, le taux d'accès à l'eau potable au plan national est passé de **71,9%** en 2015 à **76,4%** en 2020.

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé de **65,0%** en 2015, à **69,5%** en 2020.

En milieu urbain, ce taux est passé de **89,9%** en 2015, à **92,9%** en 2020.

Au plan national, **3 222 744** personnes additionnelles ont été desservies, portant à **10 337 258** le nombre total de personnes desservies sur une population estimée à **14 867 594** en 2020.

L'atteinte de cette performance a été possible grâce à la réalisation physique de :

En milieu rural

- **633** PEM neufs pour un montant total de **56 216,46 millions**;
- **4058** PEM réhabilité à hauteur de **1 855,90 millions**;
- **5** CPE souterraine **355,90 millions** (CPE de KOUKA et CPE de BAGASSI dans la BMH, CPE de Koubri dans la région du centre, CPE de DOULOUGOU dans le centre-sud, CPE de BANH dans le Nord);
- **15** AEP-MV réalisé à un coût global de **4 315,80 millions**;
- **973** AEPS neuves/ PEA neufs avec un coût de réalisation de **21 230,90 millions**;
- **123** Réhabilitation/extension et mis à niveau d'AEPS dont les travaux ont coûté **3 175,90 millions**

En milieu urbain

- **178,9** Km de réseau posé pour un montant de **406,21 millions**;
- **516** Branchements Particuliers installés sur des SAEP à hauteur de **278,30 millions**;
- **196** Bornes Fontaines (BF) réalisées et raccordées pour un montant de **1 865,70 millions**;

Pour un coût prévisionnel de **418,463 milliards FCFA** pour la première phase, **571,016 milliards de FCFA** ont été acquis et **285,728 milliards de FCFA** ont été programmés. L'exécution financière s'élève à **234,494 milliards de FCFA** soit un taux d'exécution de **82,1%**.

2. Résultats et performances du PN-AEP en 2021

Le bilan 2021 du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable fait ressortir un taux d'exécution physique de **59,0%**. Sur une programmation financière d'environ **58,787 milliards de francs CFA**, environ **39,47 milliards de francs CFA** ont été dépensés soit un taux d'exécution financière de **67,1 %**. Les dépenses effectuées en hors programmation s'élèvent à **9,972 milliards de francs CFA**. Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de **76,2%**. En milieu rural, il est de **69,5%** et **92,2%** en milieu urbain.

2.1 Action 1 : Accès universel à l'eau potable

Au titre de l'année 2021, le taux d'exécution physique de l'action 1 est de **57,7%**. Les dépenses totales s'élèvent à **48,302 milliards de francs CFA** dont **38,385 milliards** issues de la programmation et **9,917 milliards** en hors programmation, pour un coût prévisionnel de **56,985 milliards de francs CFA**. Le taux d'exécution financière est de **67,4%**. Les réalisations ayant soutenu cette performance sont principalement :

En milieu rural

- **2 505** forages neufs équipés de PMH
- **590** forages réhabilités
- **80** puits modernes neufs
- **115** AEPS neuves
- **38** AEPS réhabilitées

En milieu urbain

- **394,486** km de réseau d'eau potable posé
- **42 077** branchements particuliers installés
- **181** bornes fontaines réalisées et raccordées
- Une augmentation de la Capacité de stockage **300 m³**
- Une augmentation de la capacité de production de **9 180 m³/jour**

2.2 Action 2 : Gestion du service public de l'eau

Au cours de l'année 2021, deux cent soixante-trois (**263**) nouvelles Associations des Usagers de l'Eau (AUE) ont été mises en place dans les régions des cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, du Nord, du Plateau Central et du Sahel ; Vingt-cinq (**25**) nouveaux contrats de suivi et d'entretien des ouvrages ont été signés entre les Artisans réparateurs (AR) agréés et les communes ; dix (**10**) nouveaux contrats d'affermage d'Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) ont été signés. La proportion d'AEPS gérées par délégation est de **26,1%**. Sur un cout prévisionnel de **1 577 millions de francs CFA**, les actions entrant dans le cadre de la gestion du service public de l'eau ont couté **992 millions de francs CFA** soit un taux d'exécution financière de **62,9%**. Le taux d'exécution physique est de **59,2%**.

2.3 Action 3 : Renforcement du cadre institutionnel

Le taux d'exécution physique de l'action 3 est de **67,5%**. Au titre de l'année 2021, les dépenses totales s'élèvent à **94,7 millions de francs CFA** pour un coût prévisionnel de **223,6 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution financière de **42,4%**.

Les activités réalisées se résument essentiellement au renforcement des capacités des acteurs, à l'élaboration/actualisation des outils et au suivi appui des collectivités.

En outre, des ateliers de formation sur des thématiques diverses et des ateliers d'information, de communication et d'échanges notamment sur les outils d'exercice de la MOC et de l'AMOC en matière d'AEPHA, le processus de recrutement, formation et prise en charge des ATC-AEPHA ont été réalisés.

On note par ailleurs l'élaboration de documents pour la tenue des cadres de concertation du secteur au niveau régional et national (GTR-EA, CR, ...). Ces documents ont été mis en ligne sur le site **www.eauburkina.com**.

3. Situation de performance 2021

3.1 Situation des indicateurs au niveau national

La situation de la performance du PN-AEP est donnée par les indicateurs ci-contre :

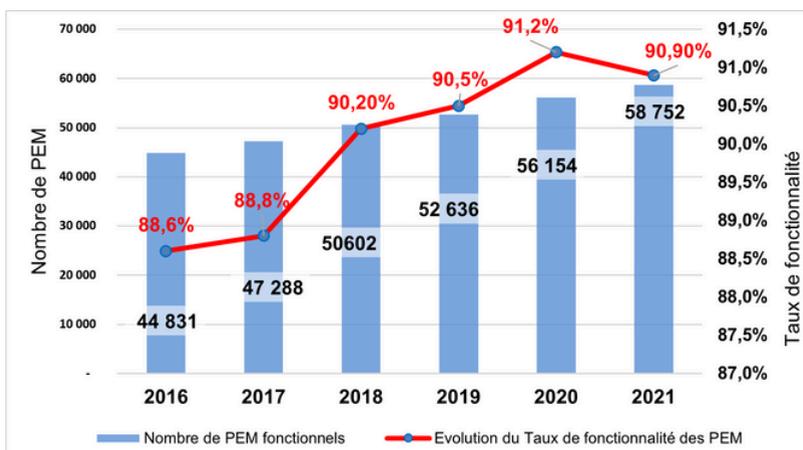
Taux d'accès national **76,2%**

Taux d'accès en milieu rural **69,5%**

taux d'accès en milieu urbain **92,2%**

Source : PN-AEP 2016 - 2030

3.2 Taux de fonctionnalité des Points d'Eau Modernes (PEM)



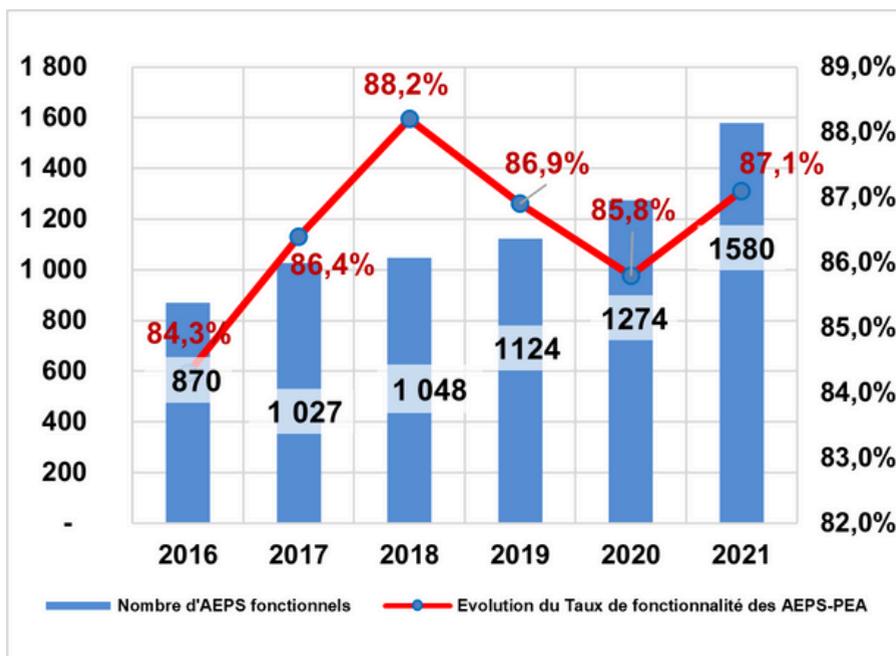
Source : DGEP, INO 2021

Entre 2020 et 2021, le nombre de PEM fonctionnels a augmenté de **2 598**. Cela n'a pas permis une amélioration du taux de fonctionnalité qui connaît une baisse de **0,3** point. Cela est dû à une augmentation significative du nombre de PEM en panne de **440** par rapport à 2020.

Six (**06**) régions (Boucle du Mouhoun, Centre, Centre-Ouest, Hauts Bassins, Nord et Sahel) ont un taux de fonctionnalité inférieur à la moyenne nationale qui est de **90,9%**. Le nombre de PEM en panne est le plus élevé dans les régions du Centre-Ouest (**880**), de la Boucle du Mouhoun (**825**) et du Nord (**760**).

Les pannes sont liées pour la plupart à l'insuffisance d'entretien préventifs, à la mauvaise utilisation, à la surexploitation mais aussi à la mauvaise qualité des ouvrages réalisés. Le graphique montre que le taux de fonctionnalité au niveau national connaît une baisse en 2021. Cela doit interpeller les acteurs du secteur à redoubler d'effort dans la réhabilitation des PEM, la maintenance préventive des forages par les communes et la redynamisation des AUE.

3.3 Taux de fonctionnalité des AEPS / PEA

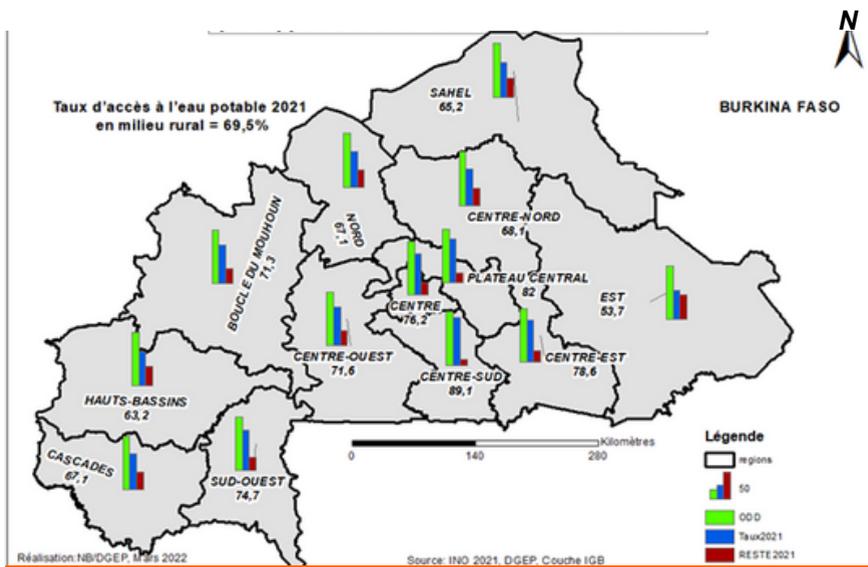


Source : DGEP, INO 2021

En 2021, **1 580** AEPS/PEA sont fonctionnels sur un total de **1 813**. Le taux de fonctionnalité des AEPS/PEA est de **87,1%** soit une amélioration de **1,3** point par rapport à 2020 (**85,8%**). Quant aux AEPS/PEA en panne, leur nombre est passé de **210** en 2020 à **233** en 2021 soit une augmentation de **23** AEPS/PEA.

Les régions où le parc est bien entretenu sont le Sud-Ouest (98,5%), le Centre (97,7%), l'Est (97,1%) et les Cascades (96,1%). Le nombre de panne est élevé surtout dans les régions du Sahel (59), de la Boucle du Mouhoun (39) et du Nord (31). Les régions ayant influencé à la baisse le taux de fonctionnalité des AEPS/PEA sont le Sahel (70,5% en 2020 à 59,9% en 2021), le Centre-Est (92,2% en 2020 à 89,5% en 2021) et le Centre-Ouest (84,8% en 2020 à 82,6% en 2021).

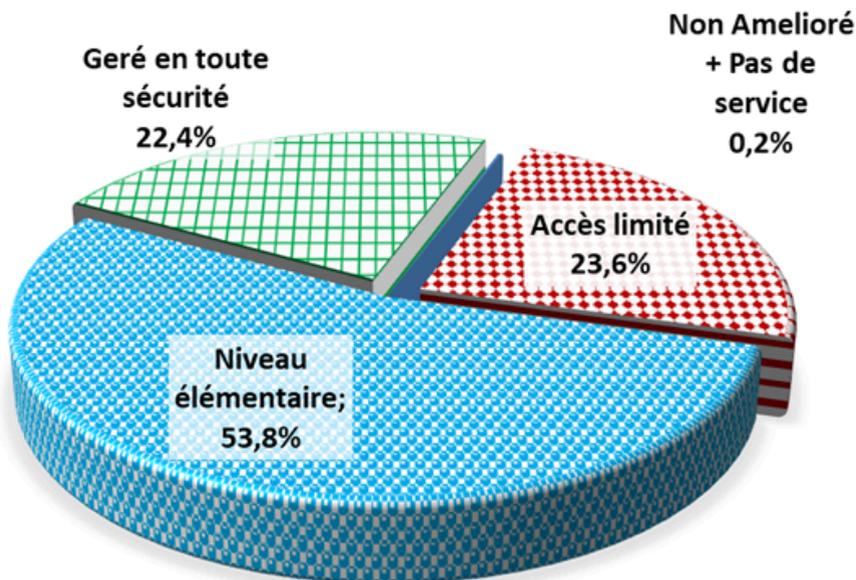
3.4 Situation des indicateurs au niveau national par rapport à la cible ODD



Taux d'accès à l'eau potable 2021 en milieu rural par rapport aux ODD

Source : rapport bilan 2021

L'analyse comparative du niveau d'atteinte des objectifs comme l'illustre la carte ci-dessus fait ressortir que des efforts considérables restent à fournir dans les régions où les écarts restent importants.



Taux d'accès national selon le niveau de service

Source : rapport bilan 2021

Le taux d'accès national à l'eau potable (**76,2%**) du Burkina Faso, correspond à la somme des populations ayant un accès géré en toute sécurité (**22,4%**) et de celles ayant un accès élémentaire (**53,8%**) selon les niveaux d'accès à l'eau potable des ODD

IV. SITUATION DE FINANCEMENT 2021 DU PN-AEP

Le financement du PN-AEP est assuré par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé national et international et les usagers. Chacun de ses acteurs formule sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

Les financements sont considérés acquis lorsque les ressources financières sont mobilisées et disponibles pour l'exécution des activités du programme

1. Situation de financement en milieu rural

Le coût global du programme en milieu rural à l'horizon 2030 est de **951,7 milliards de francs CFA**. Le financement acquis représente **31,6 %** du coût global du programme.

Pour atteindre les objectifs du PN-AEP, des efforts restent à fournir par l'ensemble des acteurs pour combler le gap de financement.

| Coût du PN-AEP en milieu rural | Financement acquis | Gap de financement | Taux de mobilisation (%) |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| 951.7 | 300.4 | 651.3 | 31.6 |

Source : rapport bilan 2021

2. Situation de financement en milieu urbain

Le besoin de financement en Eau Potable en milieu Urbain dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEP est estimé à **509,003 milliards de francs CFA**.

De 2016 au 31/12/2021, l'ONEA a mobilisé **291,87 milliards de francs CFA** à travers la signature de plusieurs conventions de financement avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux sous forme de prêt et ou de subvention.

Le taux de mobilisation de financement au 31/12/2021 est de **57,3%** ce taux n'a pas évolué par rapport au 31/12/2020 car aucune nouvelle convention n'a été signée en 2021.

| Composante | Besoin en financement | Financement acquis | Taux de mobilisation (%) |
|------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|
| AEP urbain | 509.003 | 291.87 | 57.3 |

Source : rapport bilan 2021

V. SITUATION D'EXECUTION

Le taux d'exécution financière globale du programme au cours de l'année 2021 pour l'ensemble des acteurs du secteur est de **67,1 %**. Le montant global des réalisations financières (y compris les réalisations en hors programmation) est de **50,430 milliards de francs CFA** pour une programmation de **58,786 milliards de francs CFA**.

| Actions | Montant Programmé (en milliard de FCFA) | Montant Payé issu de la programmation (en milliard de FCFA) | Montant Payé hors programmation (en milliard de FCFA) | Montant Total Payé (en milliard de FCFA) | Taux d'exécution financière (%) |
|---|---|---|---|--|---------------------------------|
| Action 1 : Accès universel à l'eau potable | 56,987 | 38,385 | 9,916 | 48,301 | 67,4 |
| Action 2 : Gestion du service public de l'eau | 1,577 | 0,992 | 0,074 | 1,066 | 62,9 |
| Action 3 : Renforcement du cadre institutionnel | 0,224 | 0,095 | 0,968 | 1,063 | 42,4 |
| Total | 58,787 | 39,472 | 10,959 | 50,430 | 67,1 |

Synthèse des montants par actions

Source : rapport bilan 2021

1. En milieu rural

Le taux d'exécution financière globale du programme en milieu rural, au cours de l'année 2021 pour l'ensemble des acteurs du secteur est de **97,4%**. Le montant global des dépenses s'élève à **26,714 milliards FCFA** pour une prévision de **27,438 milliards de FCFA**. Cependant il convient de noter que ces montants ne prennent pas en compte les dépenses de fonctionnement et de personnel.

2. En milieu urbain

| Financement | Prévision 2021 | Dépenses 2021 | Taux (%) |
|-------------------------|------------------|-------------------|-------------|
| Financements extérieurs | 21 396,20 | 15 797,047 | 73,8 |
| Financements propres | 9 952 | 8 041,399 | 80,8 |
| Total | 31 348,20 | 23 670,446 | 75,5 |

Synthèse des financements pour le milieu urbain

Source : rapport bilan 2021

Le financement extérieur représente **73,8%** du montant global exécuté par l'ONEA au cours de l'année 2021.

VI. DIFFICULTES

Des difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux par certains acteurs dans la mise en œuvre de leur programme d'activités au cours de l'année 2021.

| Difficultés rencontrées | Propositions de solutions |
|--|---|
| Situation d'Insécurité dans certaines localités | Orienter les réalisations vers les sites d'accueil des déplacés internes ; Développer des mécanismes endogènes de suivi des activités |
| Défaillance de certains prestataires. | Suivre régulièrement les chantiers et les dossiers. Mettre place un système de collecte de données sur la passation de marché |
| Dysfonctionnement des structures de gestions des infrastructures hydrauliques. | Accompagner les communes à la contractualisation de la gestion des AEPS. Poursuivre la dynamisation des AUE et le renforcement de capacité des communes. |
| Faible capacité d'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal. | Accélérer la mise en œuvre du plan d'action AMOC AEPHA |
| La baisse des financements alloués pour la mise en œuvre du PN-AEP | Effectuer des plaidoyers auprès des partenaires techniques financiers pour l'accroissement des financements. |
| la difficulté d'avoir des informations des autres acteurs lors de la collecte de données | Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de communiquer les informations sur leurs programmations et réalisations en matière d'AEP |

Difficultés rencontrées et proposition de solutions

Source : rapport bilan 2021

VII. RESULTATS DES VISITES TERRAINS ET DES ENTRETIENS AVEC CERTAINS ACTEURS

Situation de la mise en œuvre des approches innovantes du PN-AEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030 : cas de quelques bonnes pratiques

1. Approche fondée sur les droits humains

1.1 La prise en compte des PDI dans les réalisations d'ouvrages d'AEP

En réponse à la crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso depuis janvier 2016 doublée d'une crise humanitaire sans précédent (560 033 personnes déplacées internes (PDI) en décembre 2019 à 1,5 millions en décembre 2021 selon le CONASUR)). Le Gouvernement et ses partenaires ont activé les CLUSTERS dont le CLUSTER WASH en situation d'urgence pour la coordination de la réponse humanitaire en eau, hygiène, assainissement dans les régions les plus touchées par la crise humanitaire. Cette coordination est assurée par l'UNICEF en collaboration avec le Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau et l'assainissement, point focal du Cluster WASH national. Le Cluster WASH dispose d'une Coordination Nationale et de 6 coordinations régionales (Centre-Nord, Nord, Est, Sahel, Boucle du Mouhoun, Centre-Est).

La programmation de la réponse humanitaire WASH par les ONG/Associations membres du Cluster visait une cible de 1,6 millions de personnes en besoin d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. En fin 2021, ce sont 1 303 infrastructures d'approvisionnement en eau potable qui ont été construites, réhabilitées ou améliorées au profit des communautés hôtes et des PDI. 46 écoles et 73 centres de santé dans les zones affectées ont bénéficié de construction/ réhabilitation/ amélioration de point d'eau.

Aussi, dans le but de capitaliser les informations sur les réalisations faites au profit des PDI et des populations hôtes dans les régions touchées, une fiche de collecte relative à la situation d'urgence a été associée à celles de la collecte INO.

1.2 Mise en œuvre de l'AFDH dans le sous-secteur eau et assainissement

IRC est une ONG internationale intervenant au Burkina Faso dans la construction des systèmes d'approvisionnement en eau potable, dans l'assainissement et l'hygiène.

Selon ZOHOUN Nic-Riabelle, chargée de la gouvernance WASH et de la capitalisation à IRC WASH Burkina, « la mission d'IRC est d'aider les pays à mettre en place des services locaux et nationaux solides, soutenus par des systèmes résilients, qui transforment les vies et construisent l'équité, la justice et les opportunités pour tous.

Dans le cadre de son appui à la mise en œuvre du PN-AEP, IRC a menés des actions en faveur de l'AFDH.

En effet depuis 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « kélé tchiné », en collaboration avec Eau Vive, Sos Sahel et WHH, IRC a renforcé les capacités des débiteurs d'obligation et des détenteurs de droit sur leurs droits et devoirs en matière d'accès aux services d'assainissement dans 10 communes de la région du centre ouest à travers des formations (159 personnes au total ont été formées dont les agents et responsables communaux, les DREA, les DPEA, les Directions de l'Education, de la santé, de l'action sociale, les associations de développement et ONGs, les OSC et les Médias, les Coordinations communales des femmes et des jeunes, leaders religieux et coutumiers). Cela a abouti concrètement à la motivation des citoyens et des ressortissants de ces communes à investir dans l'assainissement au sein de leurs communautés en application du principe de la solidarité, à travers la campagne Faso toilettes. Cette action a permis de mobiliser 489 latrines au profit des ménages vulnérables, soit 4 890 personnes directement touchées. Cela cadre parfaitement avec le principe de l'équité et la non-discrimination également. Nos actions ont également permis de motiver les autorités locales de ces localités à organiser des journées de redevabilité pour rendre compte à leurs citoyens sur leur responsabilité en matière de fourniture des services WASH afin de favoriser la participation, l'implication et la responsabilisation du citoyen dans la gestion des ouvrages

hydrauliques et d'assainissement avec le slogan de :

- (i) Interpeller pour Comprendre ;
- (ii) Comprendre pour Participer;
- (iii) Participer pour Développer.

Au total **29** journées de redevabilité ont été organisées au cours des trois années (2019 à 2022) de mise en œuvre du projet et ont permis de mobiliser **1374** personnes au cours de l'année 2019-2020, **2316** personnes pour l'année 2021 et 1390 personnes pour l'année 2022.

Ces actions ont été menées dans les Communes de Tenado dans le Sanguié, de Bougnounou et de Cassou dans la province du Ziro, de Poa, Ramongo, Sabou et Sourgou dans la province du Boulkiemdé, de Tô, de Niabouri et de Silly dans la province de la Sissili.

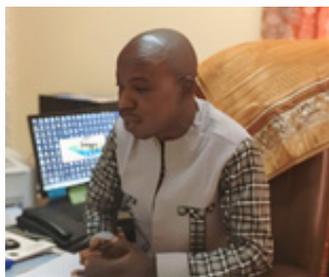
Le déroulement des actions du projet ont permis de renforcer les capacités des acteurs locaux et des populations touchées à la prise en compte des principes de participation et l'inclusion, la redevabilité, la non-discrimination et l'équité dans les actions de développement au niveau local. Les approches utilisées pour relever un tel défis sont entre autre :

- La formation des acteurs et la mise à contribution des médias pour des campagnes médiatiques sur l'AFDH pour ce qui est du principe de participation et l'inclusion
- Le coaching et le parrainage des communes pour l'organisation des journées de redevabilité par les conseils municipaux en ce qui concerne le principe de redevabilité
- Ciblage des personnes pauvres et vulnérables parmi les bénéficiaires en collaboration avec les communes, promotion de la solidarité et de l'entre aide au sein de la population pour l'accès à l'assainissement des personnes vulnérables pour ce qui est du principe de la non-discrimination et l'équité.

La mise en œuvre de ces actions ont permis aux autorités communales bénéficiaires de mieux comprendre leurs devoirs et responsabilités dans la fourniture des services WASH aux populations, elles rendent régulièrement compte et tiennent compte de l'avis des populations dans leurs actions.

Egalement les populations ont compris leurs droits mais aussi leurs devoirs (les populations se concentrent mieux pour s'offrir leurs propres latrines et mobilisent des ressources pour offrir des latrines aux personnes vulnérables ».

A la suite à l'entretien avec l'ONG IRC sur l'Approche Fondée sur les Droits Humains, elle a indiqué la commune Urbaine de Sabou dans le Centre-Ouest à 23 Km de la



Issa TIENDREBEOGO
Secrétaire Général de
la Mairie de Sabou

ville de Koudougou comme un modèle de réussite dans la mise en œuvre du principe de l'AFDH parmi les communes qu'elle a accompagné.

Nous avons voulu toucher du doigt l'impact de ce changement sur la vie des populations de la commune et savoir comment cette commune a pu faire l'exploit de ce succès. Pour ce fait, nous avons rencontré le Secrétaire Général de la commune en la personne de Monsieur Issa TIENDREBEOGO qui s'est fait assister au cours de l'entretien de Monsieur Souleymane SEBEGO, Technicien Communal en Eau et Assainissement de la commune. Ils ont ensemble décrit en substance les différentes interventions de IRC dans leur commune au travers du « projet Assainissement » qui dans un premier temps a mis un accent particulier sur le renforcement de capacités des différents acteurs de la commune sur l'AFDH.

Des cinq principes de l'AFDH, quatre sont particulièrement maîtrisés par la commune de Sabou, il s'agit de : (i) la non-discrimination et l'équité ; (ii) la participation et l'inclusion ; (iii) l'accès à l'information et la transparence ; (iv) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques.

Pour ce qui est de la non-discrimination et l'équité, la commune a établi une base de données des personnes démunies qu'elle met régulièrement à jour avec l'aide des structures du ministère en charge de l'action sociale, les CVD et les personnes ressources.

Ces personnes sont prioritaires dans les activités relatives à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. La tarification du prix de l'eau dans la commune est faite en fonction de ces couches défavorisées. Un élan de solidarité des fils et des filles de la commune a été créé au travers du marketing de l'assainissement qui permet à des contribuables de financer la réalisation des ouvrages pour les ceux qui n'ont pas les moyens de s'en offrir. Aussi répondant au principe de participation et d'inclusion, il a été développé un mécanisme de soutien interne en matière d'accessibilité en matière d'eau potable et particulièrement d'assainissement.

La commune de Sabou a fait de l'accès à l'information et la transparence un jalon qui a permis d'établir un climat de confiance et mobiliser les ressortissants de la communes et certains donateurs autour d'un idéal commun. Les financements acquis pour la réalisation d'ouvrages sont rendus publics en permanence et des bilans sont faits afin de pérenniser ce climat de confiance.

Elle a fait dans ce sens des journées de redevabilités un tremplin de communication rapprochant le gouverné du gouvernant dont les actions sont par ailleurs passées à la loupe.

2. Mobilisation des financements innovants

Pour atteindre l'objectif stratégique du PN-AEP à savoir : « satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité », des mécanismes de financements innovants des activités ont été mis en place.

2.1 financement endogène innovant

- *La CFE une approche nouvelle, endogène et résiliente dans le financement de l'eau potable pour l'amélioration de l'accès des populations*



Borne fontaine réalisée avec la CFE

La loi n°58-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau autorise les agences de l'eau à percevoir une contribution financière en matière d'eau auprès des usagers dont l'activité impact les ressources en eau. Ces fonds collectés sont utilisés pour des actions d'entretien et de protection des ressources en eau. Une partie de ces ressources financières a été utilisée en 2021 pour réaliser des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au profit des populations notamment les personnes déplacées internes.

Première dans l'histoire du Burkina, ce mécanisme de financement a été voulu par le premier responsable du département ministériel qui a initié une correspondance adressée à son homologue des finances pour requérir l'autorisation en la matière. Une fois l'autorisation du ministre des finances obtenues, les agences ont été instruit avec la note d'autorisation à, l'appui de prendre des délibérations en conseil d'administration pour autoriser l'utilisation d'une partie des fonds collectés par la CFE pour la réalisation des ouvrages d'eau potable.

Les montants ainsi collectés auprès des agences ont servi à réaliser cent vingt (**120**) Postes d'Eau Autonomes (PEA) en 2021 dans les espaces de compétence de chaque agence. Ainsi l'agence de l'eau du Nakanbé à libéré **1 285 000 000 de francs CFA** pour la réalisation de **51** PEA dans le Plateau central, Centre, centre sud, centre-est, centre-ouest. L'Agence de l'eau du Mouhoun à également utilisée une partie de sa contribution financière pour réaliser des ouvrages d'AEP en faveurs des populations de son domaine de compétence. La conduite des opérations a été faite par la DGEP en maîtrise d'ouvrage délégué avec l'AGETHEER en collaboration avec des DREA.

Tous les ouvrages réalisés sont en bon état de fonctionnement et contribue à soulager les problèmes d'accès à l'eau dans les localités bénéficiaires.

L'AEPS de Houndé a été réalisée par la CFE au profit de la population. Cette AEPS, d'une capacité de **10 m³** dispose de **2** Bornes Fontaines (BF). Des demandes de branchements particuliers ont été exprimés par la population mais ne sont pas toujours effectives. Un comité de gestion est mis en place par la population. Le comité a recruté deux gestionnaires qui sont rémunérés à **50 FCFA** par mètre cube vendu. Cependant la gestion de cette AEPS ne prend pas en compte l'Approche fondée sur les droits humains (AFDH) puisque les personnes démunis ne sont pas pris en compte et sont souvent obligées de retourner vers d'autres sources d'eau non potable.

2.2. Financement axé sur les résultats (PforR-PEA)

- *Le Financement axé sur les résultats, une approche nouvelle basée sur la responsabilité et la performance des projets*

Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEP, des mécanismes de financements innovants ont été développés et mis en œuvre. Un de ces mécanismes de financements innovants mis en œuvre est le PforR. En effet le Burkina Faso et la Banque mondiale dans le cadre du financement du projet PAEA ont décidé d'indexer le décaissement du financement pour la mise en œuvre des activités sur des résultats à atteindre.

Deux types d'activités sont définies. Ce sont :

- des activités qui font l'objet de décaissement des contributions de la Banque mondiale.
- et des activités qui ne sont pas indexées à des décaissements de la Banque mondiale, mais dont les ressources nécessaires au financement dépendent des activités liées aux indicateurs de décaissement.

L'atteinte des résultats des activités faisant l'objet de décaissement permet non seulement de payer les prestations desdites activités mais surtout d'utiliser les ressources financières restantes pour réaliser les activités qui ne sont pas indexées à des décaissements de la Banque mondiale. Donc, moins on arrive à atteindre les résultats, moins sera le montant à décaisser et on ne pourra pas dérouler les autres activités non liées aux indicateurs de décaissement. C'est ça l'innovation dans le mécanisme de financement de la Banque mondiale.

Pour mesurer l'atteinte des résultats, une agence de vérification a été mise en place. C'est cette agence qui envoie un agent vérificateur indépendant pour attester que les résultats atteints sont conformes aux normes et aux critères qui ont été définies et acceptés par les deux parties. Elle envoie par la suite un rapport à la Banque mondiale pour l'instruire sur les résultats atteints en vue du décaissement.

Ce mécanisme de financement est une première et oblige les acteurs du projet à la production de résultats concrets et vérifiables à même d'impulser le développement.



**Source d'approvisionnement
avant réalisation de l'AEPS**



**Source d'approvisionnement
après réalisation de l'AEPS**



**Château (30 m3) de l'AEPS de
Sogossagosso**



**Borne Fontaine de l'AEPS de
Sogossagosso**

L'AEPS de Sogossagosso a été réalisée par PAEA au profit de la population. Cette AEPS dispose de **7 Bornes Fontaines (BF)** et de **10 Branchements Particuliers (BP)**. Avant la réalisation de l'AEPS la population s'approvisionnait au niveau des puits et des forages. SANOU Martine dit être soulagé après l'obtention d'un branchement particulier. Ce qui a permis de réduire sa corvée d'eau et de consacrer son temps à d'autres activités.

2.3. Financement par PPP

L'Entreprise Polytechnique Sanitaire (EPS) est une entreprise privée burkinabè de droit public qui fait parler d'elle dans la gestion du service public de l'eau au Burkina.

Son promoteur Monsieur SAWADOGO Soumaila nous raconte :

« J'ai mis en place l'entreprise EPS en 2016 pour pouvoir apporter mon expertise dans la gestion du service public de l'eau tout en réalisant des affaires, étant donné que moi-même je suis un professionnel du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. Après les formalités administratives pour être en règle vis-à-vis de la réglementation en la matière, j'ai obtenu l'agrément et l'autorisation pour exercer dans ce domaine. En 2016 j'ai obtenu un contrat à essai de six **(06)** mois dans la commune de siby, région de la boucle du Mouhoun dont le bilan d'exercice à terme a été présenté au conseil municipal. Après approbation de ce bilan, le conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat d'affermage à durée indéterminée avec mon entreprise.

Par la suite en 2020 nous avons obtenu un contrat d'affermage avec la commune de nanoro pour la gestion de ses systèmes d'approvisionnement en eau potable en vue de la délivrance d'un service public de l'eau de qualité.

Ainsi nous avons actuellement sous notre responsabilité la gestion d'un SAEP composé de **6 BF et 107 BP** à siby et de **2 SAEP** comprenant **26 BF et 310 BP**. Il faut dire que l'ensemble de ces infrastructures sont en parfait état de fonctionnement.

Cette performance a été possible grâce à la stratégie que nous avons mise en place pour concrétiser la vision de l'entreprise en matière de service public de l'eau.

Cette stratégie à consister à améliorer l'accessibilité physique et financière du service public de l'eau au populations.

D'abord nous avons rapproché les ouvrages de desserte au bénéficiaires pour réduire la corvée d'eau à travers l'extension du réseau soutenu par une bonne politique de branchement particuliers.

A Nanoro nous avons effectué la réhabilitation de **3 forages de 5 m3 et 2 m3** avec un château de **50m3**, et une extension de réseau de **3 km** jusqu'à dans les non lotie

Au lieu de réaliser le BP à **150 000fcfa** comme prévue par le PN-AEP, nous avons fixé nos coûts de branchements aux tarifs concurrentiel suivant :

- **85 250FCFA** pour les demandeurs situés entre **0 à 20m** de la conduite ;
- **147 250FCFA** pour les demandeurs situés entre **21 à 50m** de la conduite ;
- Pas de branchement au-delà de **50m**.

A siby nous avons connecté le système au réseau électrique de la SONABEL pour optimiser les charges d'exploitation. Ensuite nous avons étudié la question de la tarification de l'eau avec la commune qui l'a présenté en session municipal suivi d'une délibération. Elle se présente comme suit dans tous nos centres:

- BF : **500F/m3** dont **10%** de la vente reversée au fontainier à nanoro y compris l'entretien de la BF et **325F** à siby car les fontainiers s'occupent de la réparation des robinets
-

- BP : tarification par tranche
 - 1ere tranche : 0 à 8m3 : 188F plus de la moitié de la population est dans cette tranche
 - 2eme tranche : 9 à 15m3 : 445f
 - 3eme tranche :16 à 25m3 : 535m3
 - 4eme tranche : plus de 25m3 : 1070F

Pas de redevance, pas de taxe d'assainissement, mais il y a pénalité à partir de **20** jours après le délai de paiement.

Enfin les équipes de gestion et de traitement des pannes ont été mobilisé et installé au siège de l'entreprise dans chaque localité et un registre d'enregistrement des plaintes et observations des clients est initié pour recueillir les plaintes, les observations et les propositions d'améliorations de nos clients pour assurer leur pleine satisfaction.

En ce qui concerne les engagements contractuels, un tiers (**1/3**) des bénéfices est reversé à la perception de la commune comme provision en vue d'assurer la durabilité du système et un rapport annuel est produit chaque année et transmise à la mairie.

Ce modèle de fonctionnement nous permet pour l'instant d'assurer l'équilibre financier dans tout nos centres. Les dépenses courantes sont le paiement du salaire des employés, le remplacement des compteurs et robinets défectueux, le règlement des factures d'électricité, et autres ».

3. Infrastructures innovantes du PN-AEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030

AEP-MV de Koubri, une infrastructure innovante pour l'accès universel de l'eau potable en milieu rural

La commune de koubri est située dans la région du centre à environ **20** km de Ouagadougou sur la route nationale N°5 Oauga-Po.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-AEP, la commune de koubri a bénéficié de la réalisation d'une AEP-MV sur financement du budget de l'état exercice 2017, 2018 et 2019. Cette infrastructure innovante qui constitue un modèle en milieu rural pour l'accès universel à l'eau potable fait la fierté de la population et couvre trois villages que sont :

Tansablogo, Moince et Pikioko. Elle est composée de :

- Trois (03) forages (6m3, 5, et 5m3) dont deux (02) actuellement en état de fonctionnement et un en réserve qui attend d'être raccordé au réseau
- Un (01) groupe électrogène qui fonctionne uniquement la nuit pendant 6h et qui peut servir comme relai en cas de panne de la source principale d'énergie
- Un (01) champ solaire de 36 plaques de capacité 250W chacune dont 12 sont en réserve et fonctionne 7h par jours de 8h30mn à 16h 30mn
- Une bâche d'une capacité de 150m3 doté d'une installation de chloration continue pour le traitement de l'eau
- Trois châteaux métalliques de 30m3 dans chacune des trois villages bénéficiaires que sont TANSABLOGO, MOINCE et PIKIEKO
- 18 bornes fontaines répartie dans les quartiers des villages
- 5 branchements particuliers (école, centre de santé et ...)

Avec une capacité potentielle de production de 250m3/jours, l'AEP-MV fait actuellement l'objet d'exploitation à 100m3/jrs et permet donc de faire face à un accroissement de la population sur 20ans.

La gestion de l'infrastructure est confiée à un opérateur privé (SAWES) depuis le 06/02/2019 qui a déployé une équipe de gestion pour la délivrance du service.

Quelle appréciation faite vous de cette infrastructure dont la gestion vous a été confié ? »



Chef de centre

nous sommes fière d'avoir été choisi pour assurer la délivrance du service d'eau potable dans ces localités à partir de ce système. Nous trouvons que l'infrastructure est très bien car elle répond à la satisfaction des besoins en eau des localités bénéficiaires. En plus nous pensons qu'elle a été bien conçu et bien mis en œuvre lors de la réalisation ce qui fait que nous n'avons pas beaucoup de problème pour l'exploitation. »

Quelle organisation avez-vous mis en place pour la gestion de ce système ?

Il répond: « pour la gestion, nous avons déployé du personnel et nous avons un local comme siège. Le personnel est composé d'un chef commercial, un comptable, un chef de centre, un ingénieur hydrogéologue, des techniciens (plombier, maintenancier.) un gardien et des fontainier(e)s que nous avons recruté au niveau de la population locale. La rémunération des fontainiers est faite au volume d'eau vendu mensuellement et le reste du personnel est payé par mois par l'entreprise »

Que pensez-vous de l'infrastructure d'eau potable dont votre localité a bénéficié ?



Usager de la borne fontaine N°4 de Tansablogo

Usager « vraiment nous sommes très contents de la réalisation de cette infrastructure dans notre localité, elle est venue soulager les problèmes d'eau que rencontrait la population de notre localité et nous remercions le gouvernement d'avoir pensé à nous. Vous voyez cette BF ne désemplie pas et il y'en dans chaque quartier sauf un seul situé là-bas derrière la colline.

Ils disent que l'eau ne peut pas arriver là-bas à cause de la colline et ils ont réalisé une PMH pour les habitants de ce quartier. Ce que nous souhaitons c'est de renforcer les capacités de cette infrastructure pour que à l'avenir l'eau ne manque pas sinon actuellement il y a l'eau et tout le monde vient s'approvisionner à la BF. Les éleveurs viennent acheter l'eau pour les bétails et également la population utilise l'eau pour les travaux de construction »

Le cout de l'eau vous est-il accessible ?

Usagers « nous payons la barrique de **200L** à **60FCFA** et le bidon de **20L** à **10F** ce qui de mon point de vue n'est pas trop cher »

Qu'elle est l'heure d'ouverture et de fermeture de ta borne fontaine ?

Fontainier : « nous ouvrons le matin à **8h** et nous fermons le soir à **18h**, mais souvent à **18h** si y a toujours des clients nous les servons tous avant de fermer »



Comment êtes-vous rémunérée pour ce travail

Fontainier : « le fermier nous paye au volume d'eau vendu. Il nous reverse un pourcentage des recettes du volume d'eau vendu à notre borne fontaine »

Borne Fontaine N°4 de Tansablogo

Combien pouvez-vous faire comme recette par jour ?

Fontainier : « mes recettes de la vente d'eau vont de **1000F** à **2000F** en saison chaude et de **500F** à **1000F** en saison pluvieuse »

Pour terminer les échanges nous avons prodiguer des conseils au fontainier quant à l'hygiène et l'entretien permanent du point d'eau et son alentour.

Aux usagers autour de la borne fontaine nous leur avons donner des conseils sur la collecte, le transport et l'utilisation hygiénique de l'eau puisé depuis la borne fontaine jusqu'au domicile familiale en vue de contribuer à la consommation d'une eau saine qui préservera leur état de santé.

4. Services innovants du PN-AEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030

• Innovations aux services du client

Dans la mise en œuvre du PNAEP pour l'accès universel à l'eau potable en 2030, des approches innovantes des services aux clients ont été mis en place. Les échanges avec Monsieur Sawadogo, responsable du contrôle interne au niveau de la Direction clientèle nous a permis de capitaliser ces multiples innovations. Selon lui, l'ONEA est orientée aujourd'hui vers l'innovation et tout est mis en œuvre pour rendre le client visible.

L'orientation de l'ONEA vers l'innovation a permis de rendre le client visible à travers les différentes approches mises en œuvre. Les avantages des différentes approches sont énormes. Le client parvient à accéder aux informations et arrive également à régler les factures à distance.

Le centre d'appel Vénéré

C'est un numéro vert mis à la disposition du client qui lui permet de communiquer avec l'ONEA, de s'informer sur son compte ONEA, de se renseigner, de gérer les fuites d'eau et même de déposer une plainte en cas de besoin. Le téléphone étant un outil à la portée de tous constitue un avantage pour le client. Le numéro est fonctionnel **7 jours sur 7 et 24H sur 24**.

• Le paiement électronique et le paiement de la facture en banque

Désormais, le client peut payer ses factures à partir de son téléphone ou en banque.

La télé relève et la radio relève

L'ONEA veut rompre avec les compteurs traditionnels qui consiste à relever les index manuellement. Les deux catégories de relèves peuvent se faire à distance ou de près. La facturation est plus exacte et les erreurs sont minimales. La présence du client à domicile n'est plus nécessaire. Ces innovations sont en cours d'expérimentation dans les quartiers Rimkiéta et 1200 Logements (Ouagadougou) et à Bobo 2010 (Bobo Dioulasso).

Pour la télé relève, le compteur envoie l'index périodiquement vers une antenne relais connecté à une plateforme sur internet. A travers cette plateforme l'on peut accéder à l'index ou récupérer l'index d'un client.

Pour ce qui est de la radio relève, le compteur est muni d'une espèce d'antenne et toutes les 10 secondes, il envoie un index. Le releveur muni d'un terminal dans ses tournées récupère les index et une fois arrivée à l'Agence, il connecte cela au PC et il récupère les index pour la facturation. Notons que la télé relève et la radio relève sont en cours d'expérimentation.

My ONEA ou ONEA clientèle

C'est une application android qui peut être téléchargée sur Play store et qui permet de consulter les factures ou d'envoyer l'index si toutefois le client est absent. Chaque Agence est en mesure d'interpeller un client ou de le relancer pour non paiement de facture ou pour une raison quelconque.

Le site web :

Il fournit des informations et donne des conseils aux clients. Cependant, une mise à jour est nécessaire pour éviter certains désagréments.

Le Relevé Bimensuel (RBM)

Le compteur est relevé tous les deux mois pour réduire les charges du releveur. Le relevé bimensuel est divisé par deux pour être payé mensuellement. Cela permet d'équilibrer le montant de la facture mensuelle.

Toutes ces approches innovantes présentent de multiples avantages pour le client. En ce qui concerne les paiements électroniques, le client n'a pas à se déplacer. Il gagne en temps et minimisant les pertes de temps. Il n'est pas soumis aux heures d'ouvertures et de fermetures.

Pour la télé relève et la radio relève, la facturation est faite avec moins d'erreur. Cette facturation est plus juste et plus exacte car c'est le compteur même qui envoie son index. Par contre, un releveur pourrait faire des erreurs souvent avec les compteurs illisibles et aussi, le fait d'écrire ce qui est lu sur l'index peut être source d'erreur.

Apporter l'eau partout où le besoin est

La structure de notre sous-sol contrairement aux croyances populaires ne permet pas de trouver l'eau partout sur le territoire national. Aussi la surexploitation des forages existant a montré leur limite car ces dernières années, de plus en de plus forages ont tari rendant difficile la distribution d'eau potable dans certaines localités. Par ailleurs même si la ressources existe, la structuration des habitats ne permet pas toujours de d'apporter l'eau aux populations y habitant. Pour pallier à cet état de fait plusieurs innovations technologiques ont été développé sur divers pan du territoire. Nous avons approché l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui met en place bon nombres de ces techniques innovantes pour mieux les comprendre et nous imprégner de leurs mises en œuvre pratiques sur le terrain. Nous avons eu pour cela le plaisir de nous entretenir avec les Directeurs Technique de la mise en œuvre de ces technologies au sein de l'ONEA.

La problématique des quartiers non structurés communément appelé non-lotis en plein expansion dans les grandes villes du pays pose un sérieux problème non seulement en termes d'urbanisation mais également de desserte en eau potable. Leur non structuration entrave la mise en place d'un tracé de réseau clairement définie et fiable. Mais au regard de leurs populations de plus en grandissante la nécessité de leur approvisionnement en eau était plus qu'urgente, l'ONEA a donc mis en place un dispositif stratégique et des moyens techniques permettant d'apporter l'eau potable aux populations de ces quartiers périphériques. Dénommé « AEP des quartiers périphérique » ou « encore délégation du service public d'eau potable », ce projet vise à l'alimentation des quartiers périphériques de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso à parti de système existant. Pour le cas spécifique de Ouagadougou, cinq (5) « non-lotis » ont bénéficié du projet et sont pour la plupart alimenté à partir de la station de traitement de Ziga. Sur la base d'un financement de l'Agence Française de Développement, des réseaux d'eau potable ont été mise en place au centre des quartiers non structurés.

Ces réseaux ont par la suite été connectés à la conduite quittant Ziga pour alimenter Ouaga. Des gestionnaires à qui l'ONEA a délégué son pouvoir de distributeur d'eau en milieu urbain ont été par la suite recrutés par appel d'offre. Ces derniers s'occupent de la distribution et du recouvrement dans leur circonscription respectives et reversent à l'ONEA le montant correspondant au volume d'eau prélevé sur le réseau. Contrairement aux populations des zones structurées, ces zones bénéficient de tarification à tranche unique. Cela dans le souci de faciliter leur accès à l'eau potable au regard des conditions de vie difficiles de la plupart des habitants de ces zones dites non structurées.

A plus grande échelle, à la suite de la mise en œuvre du projet Ziga II, L'ONEA s'est aperçu qu'il était possible d'alimenter les villes traversées par la conduite d'amenée d'eau pour la desserte de la ville de Ouagadougou.

Elle a donc initié avec l'appui des partenaires techniques et financiers un tout nouveau concept dénommé, AEP Multi-Localité avec pour but de satisfaire la demande à partir de la mutualisation des ressources. Cela consiste à desservir les zones défavorisées hydrauliquement à partir des ressources souterraines des zones disposant de plus de ressources en eau qu'elles soient souterraines ou de surface. A ce jour, plusieurs systèmes répartis dans trois (3) régions ont été mis en place sur le territoire national. L'ONEA envisage un projet de grande envergure appelé regroupant trois régions à savoir la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins et les Cascades. Ce projet vise à l'amélioration durable et équitable de l'accès à l'eau potable par les systèmes multi-localités à travers une gestion intercommunale dans les localités des régions concernées. A terme, il sera mis en place entre ces communes, une intercommunalité qui permettra une gestion mutualisée du système qui sera mis en place. Deux gestionnaires seront recrutés l'un pour gérer les infrastructures de production et l'autre s'occupera de la distribution et de la facturation de l'eau aux différents points de desserte. A termes, ce projet de grande envergure financé conjointement par la coopération Danoise DANIDA, la Banque Mondiale à travers le PAE et l'Etat Burkinabé pour un montant global de **22 385 861 174 FCFA** permettra de desservir plus de **138 500** nouvelles personnes.

Comite de rédaction

| NOM | PRENOM |
|--------------------|-------------|
| M. BARRO | Issifou |
| Mme DRABO / TRAORE | Inès Nadège |
| M. KABORE | Abel |
| Mme KABORE / KARA | Aminata |
| Mme KOAMA / ZERBO | Régine |
| M. MONE | Germain |
| Mme OUOBA / YANOGO | L. Nadège |
| M. SONGNE | Adama |
| M. TRAORE | Baki Madou |

QUESTIONNAIRE RAPPORT GRAND PUBLIC 2021

Voici un questionnaire que nous souhaitons que vous remplissiez afin d'améliorer la prochaine édition. à partir du lien : <https://forms.gle/YfPthAx5LzKpfyuY6>

1. Quelle appréciation faites-vous de ce rapport ?

Satisfaisant Peu satisfaisant non satisfaisant

2. Ce rapport vous a été utile?

Oui Non

4. Le contenu du rapport grand public 2021 vous permet-il de comprendre globalement la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau-potable et ses avancées ?

Oui Non

5. Quelles autres informations auriez-vous souhaité voir apparaître dans ce rapport ?

.....
.....
.....
.....
.....



Scan me!

6. Les sujets traités semblent ils pertinents ?

Oui

Non

Par quel canal avez-vous eu accès à ce rapport ?

Internet

Courrier

Bibliothèque

Presse

Un collègue/ami

Autre (à préciser).....
.....
.....
.....
.....

Pour toutes éventuelles imperfections/limites décelées dans le présent rapport, merci de nous faire part de toutes suggestions et recommandations pour les éditions à venir.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Scan me!

EDITION

2022

Contacts

+226 25 37 48 71 à 78

www.eaiburkina.com

dgepmea@gmail.com

Sise Ouaga2000, face
salle des Banquets